

DEJEPS perfectionnement sportif, mention Canyonisme

Liste du matériel obligatoire à présenter pour les TEP

MATERIEL PERSONNEL :

- Combinaison néoprène (5 mm minimum) ou étanche complète (+ cagoule), chaussettes et gants néoprène
- Casque Montagne (norme CE)
- Baudrier de canyon
- 1 paire de chaussures
- 2 Descendeurs + mousquetons de sécurité
- Bloqueurs mécaniques (bloqueur ventral + bloqueur de poing)
- Pédale (ou 2m de cordelette dynema + petit mousqueton)
- Longe double dynamique avec mousquetons de sécurité
- Sac portage type canyon contenance minimum 45 L (flottant) + mousqueton simple
- Bidon étanche 6 litres (ou sac étanche de contenance équivalente et en bon état).
- 1 Kit boule (flottant !) + Mousqueton simple

MATERIEL COLLECTIF :

- 4 mousquetons de sécurité type HMS
- Sangles diverses
- 1 corde semi-statique (type A ou B) de 70 mètres en bon état, marquée et référencée aux 2 extrémités.
- Marteau + tamponnoir + cinq pitons variés + quelques coinces + 3 chevilles auto-foreuses diamètre 8mm + plaquettes + maillons rapides G 07
- 1m d'élastique de 3mm de diamètre (ou harnais de torse)

MATERIELS DIVERS :

- Sifflet en état de marche,
- couteau aiguisé (ou matériel permettant de couper des cordes),
- lampe frontale en état de marche,
- couverture de survie, bougies, briquet, matériel pour point chaud.
- masque de plongée ou lunettes de piscine,
- pharmacie de premiers soins, attelle souple

Matériel non obligatoire :

- 2 x 2.50 m de corde dynamique normée à simple de 9mm minimum + 2 mousquetons de sécurité (pour système annexe au relais)
- Poulie bloqueur + mousqueton de sécurité
- carnet de topo

Nous attirons votre attention sur le fait que ce matériel doit être en bon état ou neuf, correctement installé et utilisé.

Les bouts de corde après le nœud doivent être suffisamment longs, au moins une largeur de main : longues, nœud d'arrêt, répartiteur, etc.